

Initiales de la présidente

Initiales du secrétaire



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École du Cap-Soleil et Saint-Pierre

N° de la
résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC COMMISSION SCOLAIRE DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES ÉCOLE DU CAP-SOLEIL ET SAINT-PIERRE

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement tenue le
11 juin 2019 à 19 h, au local 212 de la bâtisse Saint-Pierre**

ÉTAIENT PRÉSENTS

TREMBLAY, Manon	Directrice
TREMBLAY, Caroline	Directrice adjointe
VÉZINA, Caroline	Représentante des parents, présidente, représentante au comité de parents et commissaire-parent
BELLEMARE, David	Représentant des parents, vice-président et substitut au comité de parents [présent par visioconférence du point 8 au point 13]
FISCHER, Leigh-Anne	Représentante des parents
BONNEAU, Sophie	Représentante des parents
BOUCHARD, Marie-Ève	Représentante des parents
FORTIN, Audrey	Représentante des parents
BUSSIÈRES, Valérie	Représentante des enseignants
TREMBLAY, Amélie	Représentante des enseignants
OUELLETTE, Stéphanie	Représentante des enseignants
ST-ARNAUD GABOURY, Geneviève	Représentante des enseignants
SIMARD, Geneviève	Représentante du service de garde
LACHANCE, Nicole	Représentante du personnel de soutien
PÉPIN, Marcel	Représentant de la communauté et secrétaire
BÉLANGER, Donald	Représentant de la communauté

INVITÉE

LATULIPPE, Karine	Responsable du service de garde
-------------------	---------------------------------

ÉTAIT ABSENTE

PELLETIER, Alexa	Représentante des professionnels
------------------	----------------------------------

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Mme Caroline Vézina accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 19 h.

2. Adoption de l'ordre du jour du 11 juin 2019*

Il est proposé par Mme Audrey Fortin, et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance soit adopté tel que modifié.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour du 11 juin 2019*
3. Adoption du procès-verbal du 23 avril 2019*
4. Nomination d'un nouveau représentant des parents au CÉ
5. Droit de parole au public
6. Rapport annuel 2018-2019* et état de la situation de notre plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation
7. Adoption du projet éducatif*
8. Approbation de l'horaire de l'école*
9. Adoption du calendrier scolaire 2019-20*
10. Approbation des frais scolaires pour 2019-20*
11. Approbation des articles scolaires pour 2019-20*
12. **a.** Approbation de l'offre d'activités du service de garde, aux journées pédagogiques de 2019-2020*
b. Retour sur les règles de régie interne du service de garde [point ajouté]
13. Approbation des frais pour les équipes sportives pour 2019-2020*
14. Approbation des services complémentaires pour 2019-2020*
15. Information sur le financement de Santé globale
16. Droit de parole au public
17. La vie à l'école
18. Remerciements
19. Information sur les dernières réunions du conseil des commissaires et du comité de parents
20. Levée de l'assemblée

CÉ 18-19-100

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Adoption du procès-verbal du 23 avril 2019*

Le procès-verbal n'ayant pas été fourni dans le délai prescrit, il est proposé par Mme Geneviève St-Arnaud Gaboury, et résolu :

De dispenser la présidente de lire le procès-verbal du 23 avril 2019.

CÉ 18-19-101

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La correction d'une coquille est demandée.

Il est proposé par Mme Nicole Lachance, et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 23 avril 2019 soit adopté tel que modifié.

CÉ 18-19-102

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Nomination d'un nouveau représentant des parents au CÉ

En vertu du point 3.7 des règles de régie interne du CÉ :

3.7 Après trois absences annuelles, un membre est considéré comme démissionnaire.

Mme Marie-Andrée Morais, parent, doit être considérée comme démissionnaire.

Lors de la dernière assemblée générale des parents, quatre parents étaient candidats pour pourvoir trois postes de représentants des parents au conseil d'établissement. Mme Caroline Vézina a proposé au quatrième parent, M. Mario Gosselin, de se joindre au CÉ afin de terminer le mandat de deux ans de Mme Morais. M. Gosselin accepte de prendre le poste.

Félicitations à M. Gosselin!

5. Droit de parole au public

Présences :

Mme Caryne Ross, parent

M. Pierre-Luc Doucet, parent

Mme Carine Paquet-Bouchard, parent

Aucun commentaire du public présent.

6. Rapport annuel 2018-2019* et état de situation de notre plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation

Mme Manon Tremblay dépose et commente le rapport annuel du Plan de lutte contre l'intimidation et la violence pour l'année scolaire 2018-2019.

Mme Tremblay répond aux questions des membres. Elle précise que le formulaire de plainte officiel doit être rempli pour être comptabilisé. Cependant, même sans formulaire, toute plainte est traitée et les actions appropriées sont prises.

7. Adoption du projet éducatif*

Mme Manon Tremblay dépose et présente les points importants du Projet éducatif 2019-2022 de l'école du Cap-Soleil et Saint-Pierre.

Il est proposé par Mme Amélie Tremblay, et résolu :

QUE le Projet éducatif 2019-2022 de l'école du Cap-Soleil et Saint-Pierre soit adopté tel que présenté.

CÉ 18-19-103

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. Approbation de l'horaire de l'école*

Mme Manon Tremblay dépose et présente le nouvel horaire de l'école pour 2019-2020.

Mme Tremblay répond aux questions des membres. Les modifications proposées à l'horaire sont en réponse aux exigences du ministère d'accorder 2 périodes de 20 minutes de récréation par jour. Ces modifications ont des conséquences sur l'horaire, les autobus et les temps de réflexion et d'échange des professionnels.

Le nouvel horaire comporte donc 10 minutes supplémentaires en classe (7 minutes au préscolaire), généralement un prolongement du temps de lecture. Cela permet de réserver 15 après-midi pour la concertation. Pendant ces après-midi, les parents peuvent garder les enfants à la maison ou les inscrire au service de garde sans frais supplémentaires.

Il est proposé par Mme Geneviève Simard, et résolu :

QUE l'horaire de l'école pour 2019-2020 soit approuvé tel que présenté.

CÉ 18-19-104

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

9. Adoption du calendrier scolaire 2019-2020*

Mme Manon Tremblay dépose le calendrier scolaire 2019-2020. L'horaire de l'école sera modifié en fonction du nouvel horaire approuvé.

CÉ 18-19-105

Il est proposé par Mme Stéphanie Ouellette, et résolu :

QUE le calendrier scolaire 2019-2020 soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. Approbation des frais scolaires pour 2019-2020*

Mme Manon Tremblay dépose les frais scolaires pour 2019-2020. Mme Marie-Claude Asselin, directrice générale, a donné son aval aux frais présentés.

Mme Tremblay donne quelques minutes aux membres pour lire les documents, puis explique le détail des documents présentés. Les frais ont été établis selon les nouvelles exigences de la loi 12, adoptée le 6 juin 2019. Étant donné le court délai, Mme Tremblay demande au CÉ d'approuver les frais scolaires sous réserve d'une comparaison avec la nouvelle loi.

Mme Tremblay demande aussi une marge de manœuvre raisonnable pour ajuster les frais à la réalité. Les modifications seront discutées avec les membres par courriel.

En ce qui concerne les frais pour santé globale, le CÉ demande, si possible, de bonifier l'offre au préscolaire et de maintenir l'Heure Cap-Soleil.

Une période de questions et de commentaires s'ensuit.

Il est proposé par Mme Valérie Bussières, et résolu :

QUE les frais scolaires pour 2019-2020 soient approuvés tels que présentés, sous réserve :

1. D'une comparaison avec la nouvelle loi;
2. D'une marge de manœuvre raisonnable pour ajuster les frais à la réalité;
3. D'une bonification de l'offre santé globale au préscolaire et du maintien de l'Heure Cap-Soleil, si possible.

CÉ 18-19-106

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

11. Approbation des articles scolaires pour 2019-2020*

Mme Manon Tremblay dépose la liste des articles scolaires pour 2019-2020.

Mme Tremblay donne quelques minutes aux membres pour lire les documents, puis explique le détail des documents présentés. La liste des articles scolaires a été établie selon les nouvelles exigences de la loi 12, adoptée le 6 juin 2019. Étant donné le court délai, Mme Tremblay demande au CÉ d'approuver les listes des articles scolaires sous réserve d'une comparaison avec la nouvelle loi.

Mme Tremblay demande aussi une marge de manœuvre raisonnable pour ajuster les frais à la réalité. Les modifications seront discutées avec les membres par courriel.

Une période de questions et de commentaires s'ensuit.

Il est proposé par Mme Marie-Ève Bouchard, et résolu :

QUE les listes des articles scolaires pour 2019-2020 soient approuvées telles que présentées, sous réserve :

1. D'une comparaison avec la nouvelle loi;
2. D'une marge de manœuvre raisonnable pour ajuster les frais à la réalité.

CÉ 18-19-107

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

12. a. Approbation de l'offre d'activités du service de garde, aux journées pédagogiques de 2019-2020*

Mme Karine Latulippe dépose les documents des tarifs pour les journées pédagogiques 2019-2020. Mesdames Manon Tremblay et Karine Latulippe répondent aux questions des membres.

Plus d'activités ont lieu à l'école pour répondre aux besoins budgétaires. L'école s'assurera toujours qu'aucun enfant n'est laissé de côté à cause des frais.

Mme Tremblay demande une marge de manœuvre pour ajuster les frais à la réalité. Les frais pourraient s'élever jusqu'à un maximum de 100 \$.

Il est proposé par Mme Geneviève Simard, et résolu :

QUE l'offre d'activités du service de garde, aux journées pédagogiques de 2019-2020, soit approuvée telle que présentée, sous réserve d'une marge de manœuvre pouvant élever les frais jusqu'à un maximum de 100 \$.

CÉ 18-19-108

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

12. b. Retour sur les règles de régie interne du service de garde

Mme Tremblay demande deux corrections aux règles de régie interne du service de garde.

- Point 4, Contrat de service : Ajouter un nouveau paragraphe au début du point, qui se lira comme suit :
« La semaine précédant la rentrée scolaire, une validation du contrat de service sera envoyée aux parents, si aucune modification n'est demandée, les facturations seront faites selon ce contrat. Sur la fiche d'inscription... »
- Point 7.5, Sorties au parc Saint-Pierre : « Il est possible qu'à quelques reprises dans l'année, les élèves du service de garde se rendent au parc Saint-Pierre pour des activités spéciales. »
Ce point n'a plus sa raison d'être et devrait être retiré, puisque c'est devenu le quotidien des élèves.

Il est proposé par Mme Geneviève St-Arnaud Gaboury, et résolu :

QUE les modifications demandées soient approuvées telles que présentées.

CÉ 18-19-109

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

13. Approbation des frais pour les équipes sportives pour 2019-2020*

Mme Manon Tremblay dépose et présente les projections budgétaires 2019-2020 pour les équipes sportives. Mme Tremblay rappelle que ces équipes doivent viser l'autofinancement.

Il est proposé par Mme Amélie Tremblay, et résolu :

QUE les frais pour les équipes sportives pour 2019-2020 soient approuvés tels que présentés et que le budget de ces équipes doit viser l'autofinancement.

CÉ 18-19-110

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

CÉ 18-19-111

14. Approbation des services complémentaires pour 2019-2020*

Mme Manon Tremblay dépose et présente les services complémentaires pour 2019-2020 et apporte quelques corrections mineures au document.

Il est proposé par M. Mario Gosselin, et résolu :

QUE les services complémentaires pour 2019-2020 soient approuvés tels que présentés et modifiés.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

15. Information sur le financement de Santé globale

Le comité, composé de deux parents, d'un représentant du CÉ, d'un représentant des enseignants et d'un membre de la direction, s'est rencontré le 29 mai pour discuter des possibilités de financement.

L'école sera vraisemblablement capable d'offrir une grande offre de service de qualité, puisque le programme a l'appui des parents, du personnel de l'école et de la commission scolaire.

Le ministère a envoyé un accusé de réception à la lettre du CÉ envoyée le mois dernier.

16. Droit de parole au public

Mme Carine Paquet-Bouchard :

- Elle interroge la directrice au sujet du retard constaté dans le cheminement scolaire, annoncé dans les enjeux du projet pédagogique. Réponse : Mme Tremblay explique que la situation est trop nouvelle pour avoir une réponse précise actuellement.
- Concernant le changement d'horaire de l'école, qui assumera les frais des après-midi de concertation lorsque les enfants iront au service de garde? Réponse : C'est l'école qui assumera les frais.
- Il serait intéressant qu'il y ait une activité Wow! en début d'année au service de garde, afin de susciter l'intérêt des jeunes et leur donner le goût d'aller au SDG.
- Il serait intéressant que les écoles fassent des achats groupés pour économiser sur les frais scolaires. Réponse : Mme Tremblay rappelle que cela va à l'encontre de la Loi sur l'instruction publique modifiée à la suite du recours collectif.

Mme Caryne Ross :

- Elle demande quel est le but de modifier l'horaire de l'école. Réponse : Pour donner un temps de concertation aux enseignants et à cause de la directive ministérielle des récréations de 20 minutes obligatoires.

M. Pierre-Luc Doucet :

- Pas de question.

Mme Caroline Vézina, présidente du CÉ, demande un prolongement de la séance. Les membres acceptent.

17. La vie à l'école

Les représentantes des enseignants présentent à l'assemblée les principaux projets en cours, notamment :

- a) Au préscolaire, classe nature à l'île d'Orléans. Les cocons sont devenus des papillons. Visites dans les classes de première année.
- b) Au 1^{er} cycle, les évaluations de fin d'année. Relais pour la vie : 900 \$ ont été amassés par les parents des élèves de 1^{re} et 2^e année; Multi-Luminaire a doublé le montant. Belle implication de Mme Chantale et des parents.
- c) Au 2^e cycle, examen d'écriture du ministère. Évaluations. Deux sorties : Camp Le Saisonnier à Lac-Beauport; randonnée pédestre au parc national de la Jacques-Cartier.
- d) Au 3^e cycle, randonnées et pêche pour tous. Examens du ministère, mathématiques en cours. Sortie au camp Kéno. Course de la CS de 4 km, 3500 coureurs.
- e) Service de garde, départs de techniciennes : une nouvelle équipe est en voie d'être formée. Ateliers pour les élèves, par centre d'intérêt : un vif succès.
- f) Organisation scolaire : le document n'est pas encore prêt pour la gestion des surplus d'élèves, environ 20 élèves répartis de la 2^e à la 6^e année. Il y a trois étapes : (1) Les parents concernés vont recevoir une lettre pour un appel au volontariat. (2) Les élèves hors bassin seront retournés à leur école d'origine s'il y a de la place. (3) Pour le transfert obligatoire, les élèves seront déplacés en fonction de la situation géographique.

18. Remerciements

Mme Caroline Vézina remercie les membres du CÉ pour leur participation au cours de l'année et souligne la bonne collaboration de tous.

Une carte de remerciements a été envoyée aux parents bénévoles de l'école.

Mme Sophie Légaré, orthophoniste, a envoyé une lettre de remerciements à l'équipe de direction, via le CÉ, pour l'augmentation des ressources qui a permis à son équipe d'assurer la qualité des services.

19. Information sur les dernières réunions du conseil des commissaires et du comité de parents

Le contenu n'est pas présenté, faute de temps. Le rapport est reproduit ici :

- Conseil des commissaires (14 mai 2019) :
 - Présentation sur les maternelles 4 ans, école de la Pléiade.
 - La CS a reçu le Prix d'excellence FCSQ pour le projet des enseignants LEAD. Belle reconnaissance!
- Comité de parents :
 - Pas de réunion.
 - Colloque FCPQ 31 mai et 1^{er} juin, Boucherville. Thème de la citoyenneté responsable, conférence d'Emmanuel Bilodeau, atelier du matin portait sur l'éveil à la citoyenneté responsable, atelier de l'après-midi portait sur la citoyenneté responsable à

l'ère du numérique. Ce qui était super bien, c'est la place laissée aux jeunes, ils ont pu s'exprimer avec un micro et c'était très inspirant de voir cette belle jeunesse avec toutes leurs idées fantastiques. Congrès 2020 à Saguenay.

20. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Mme Nicole Lachance, et résolu :

QUE la séance soit levée à 21 h 55.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CÉ 18-19-112

Signature de la présidente

Signature du secrétaire